



PREAVIS MUNICIPAL N° 05/22

Demande de crédit pour financer l'acquisition des parcelles N° 482 C+E d'une superficie de 2'308 m²

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

I. Préambule :

Depuis plusieurs années, les exigences relatives à la gestion des déchets sont de plus en plus pointues et demandent une optimisation nécessaire de nos locaux de récoltes des déchets. Ceux que nous possédons actuellement sont exigus, mal situés car sur deux sites différents et difficiles à surveiller. De plus, nous constatons de plus en plus de dégradations et d'incivilités.

C'est pourquoi, la Municipalité réfléchit depuis plusieurs années à une solution fonctionnelle, qui l'a amenée à s'approcher du propriétaire d'un terrain sis en zone artisanale et de dimensions suffisantes pour réaliser cette construction.

Nous avons également mandaté le Bureau d'ingénieurs BR+ pour procéder à une étude préliminaire qui conclut à sa faisabilité.

Il va de soi que si le Conseil communal accepte l'achat de ce terrain, la Municipalité s'engage à lui présenter rapidement un projet d'aménagement définitif.

II. Descriptif et usage des parcelles 482 C et 482 E :



Ces fractions de parcelle, présentent une superficie totale de 2'308 m2 affectée en **zone artisanale** (1'886 m2 pour la C et 422 m2 pour la E).

La Municipalité souhaite l'acquérir en vue d'y installer une nouvelle déchetterie fonctionnelle, mais la vente se concrétisera seulement si nous obtenons le permis de construire.

III. Financement :

- Le coût de la transaction s'élève à **CHF 461'600.00** (2308 m2 à CHF 200.00) sans les frais liés à cette dernière (émolument de l'acte notarié, taxe sur la valeur ajoutée et émolument du Registre foncier), qui seront à charge de la Commune.

Pour les communes, ces frais représentent approximativement 1,7 % du prix d'achat et sont exonérés du droit de mutation selon l'art. 3, al. 1abis de la LMSD (Loi concernant le droit de mutation sur les transferts, les succession et donations).

- Le Bureau d'ingénieurs BR PLUS nous a également établi une offre de prestation pour l'étude d'équipement de la zone artisanale, ainsi que pour le projet de construction d'une nouvelle déchetterie, d'un montant de CHF 40'000.00.

IV. Conclusions :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à établir devant notaire une promesse d'achat et de vente aux conditions de l'octroi du permis de construire
- d'autoriser la Municipalité à acquérir, après délivrance du permis construire, 2'308 m2 de la parcelle N° 482 C+E, propriété de M. Benoit Poget, Le Château 1, 1357 Lignerolle
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 461'600.00 + les frais liés à la transaction pour cette acquisition, qui sera financé par la trésorerie courante
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.00 pour les frais d'étude relatif au projet de construction d'une nouvelle déchetterie.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Olivier Petermann

La secrétaire :  Nicole Steiner



Adopté en séance de Municipalité le 7 novembre 2022